

Placer la lutte antitabac au cœur de la santé et du développement au niveau mondial

« Permettez-moi de mettre l'accent sur une priorité essentielle : le tabac, le tabac, le tabac ! Il nous faut le combattre. Nous ne pouvons pas tolérer qu'il cause tous ces décès... Je n'ai jamais vu un produit autorisé à tuer ses consommateurs comme le tabac ».

Margaret Chan, Directeur général de l'OMS au Forum économique mondial à Davos le 27 janvier 2011

IL EST ESTIMÉ QUE LA CONSOMMATION DE TABAC tuera un milliard de personnes au cours du XXI^e siècle. Au cours du siècle dernier, ce sont 100 millions de décès qui ont été causés par la consommation de tabac. Le nombre de victimes monte en flèche à mesure que l'épidémie se déplace et s'étend dans les pays en voie de développement. Le tabagisme est le premier facteur de risque commun aux quatre principales maladies non transmissibles (les maladies cardiovasculaires, les cancers, les maladies respiratoires chroniques et le diabète), responsables de 35 millions de décès chaque année, dont 80 % surviennent dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

En 2003, les gouvernements du monde entier ont décidé qu'il était temps d'endiguer l'épidémie du tabac. Ces pays ont ratifié un traité mondial (la Convention-cadre pour la lutte antitabac), qui n'est autre que l'un des traités les plus ratifiés au monde (172 Parties en février 2011). Le traité de la CCLAT définit les mesures spécifiques que les gouvernements se doivent d'adopter dans le cadre de la lutte antitabac, dont :

- l'adoption de mesures financières et fiscales visant à réduire la consommation de tabac ;
- l'interdiction de toute publicité en faveur du tabac et de toute promotion et de tout parrainage du tabac ;
- le développement d'un environnement sans fumée dans les lieux publics et de travail ;
- l'apposition de mises en garde bien visibles sur les emballages des produits du tabac ;
- l'éradication du commerce illicite des produits du tabac.

Investissement à long terme dans la CCLAT

Bien qu'elle ait été ratifiée par des pays représentant 87 % de la population mondiale, la CCLAT – et la lutte antitabac en général – manque énormément de ressources. L'Alliance pour la convention-cadre (FCA) soutient la proposition d'intégrer la mise en œuvre du traité mondial de lutte antitabac à l'ordre du jour du programme de développement international et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUD). Cela encouragerait les pays et les donateurs à inscrire la lutte antitabac à leurs programmes de développement, faisant ainsi de cette thématique un véritable engagement à long terme.

La FCA et ses partenaires militent activement pour l'inclusion de la mise en œuvre de la CCLAT parmi les prochains objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous militons également pour que soit reconnu, lors du Sommet des Nations Unies sur les MNT qui se tiendra les 19 et 20 septembre 2011, le rôle majeur que la lutte antitabac peut jouer dans le développement. Dans sa liste de résultats, le Sommet devrait inclure des engagements spécifiques pour une mise en œuvre rapide et efficace de la CCLAT, reconnaissant que cette dernière fournit le cadre parfait pour la coopération internationale.

À l'échelle nationale, les membres de la FCA et les partenaires de santé et de développement font front commun pour exhorter leurs gouvernements à reconnaître qu'il est capital d'inscrire la mise en œuvre de la CCLAT à leurs programmes de développement et à témoigner de leur engagement par la présence des chefs de gouvernement au Sommet sur les MNT.

* *Report on the Global Tobacco Epidemic, 2008*, World Health Organization. (Rapport de l'OMS sur l'épidémie mondiale de tabagisme, 2008).